

## **Saint-Marin ratifie la Charte locale: la famille européenne de la démocratie locale unifiée**

Strasbourg, 29.10.2013 – Lors d'une cérémonie à l'occasion du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la Fonction publique, la Justice et les Relations avec les conseils municipaux de Saint-Marin a déposé les instruments de ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale, approuvée par le Conseil de l'Europe le 23 octobre 1985.

« Cette journée historique marque l'aboutissement d'un espace législatif harmonisé pour la démocratie territoriale européenne » a déclaré Giancarlo Venturini. Avec cette ratification de la Charte par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont couverts par ce texte, la Charte est devenue une pierre angulaire cruciale qui confirme, 25 ans après l'entrée en vigueur, l'engagement unanime par les gouvernements de la démocratie locale en tant que pierre angulaire de l'édifice démocratique.

« La Charte affirme le rôle des collectivités locales et impose le respect d'un minimum de principes démocratiques », a déclaré Herwig van Staa, Président du Congrès, lors de la cérémonie. « Aujourd'hui, avec la ratification de la Charte par Saint-Marin, la Charte a rejoint la famille des conventions clés du Conseil de l'Europe et contribue ainsi à renforcer la démocratie dans les Etats membres » a souligné Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

*La Charte européenne de l'autonomie locale a été adoptée par le Conseil de l'Europe en tant que convention, le 15 octobre 1985, et est entrée en vigueur le 1er septembre 1988. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux veille au respect des principes énoncés par la Charte et son Protocole additionnel, à travers un monitoring régulier de la situation de la démocratie locale dans les Etats membres. Il contribue, ainsi, à l'échelle territoriale, à faire progresser la démocratie, l'économie et le développement durable.*

- [Interview de Jean-Claude Frécon, Président de la Chambre des pouvoirs locaux](#)  
[Dossier 25<sup>ème</sup> Session](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Herwig Van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des régions: Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)  
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)